

## POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

---

Face aux enjeux globaux liés au changement climatique, à la raréfaction des ressources et à la dégradation des écosystèmes, TGCC affirme sa volonté d'agir en cohérence avec les engagements environnementaux de notre pays et les attentes croissantes de ses parties prenantes.

En tant qu'acteur majeur du secteur de la construction, TGCC reconnaît l'impact de ses activités sur l'environnement et adopte une politique environnementale volontariste, en lien étroit avec sa démarche RSE. Cette politique vise à réduire son empreinte environnementale, à optimiser l'usage des ressources naturelles et à promouvoir des pratiques durables à chaque étape du cycle de vie de ses projets.

Conformément à ses obligations de conformité, TGCC s'engage à respecter la réglementation environnementale en vigueur, à anticiper ses évolutions, et à évaluer régulièrement ses performances environnementales. Elle inclut également un engagement fort en matière de prévention de la pollution. Ces engagements s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue de son système de management environnemental, avec pour objectif l'optimisation durable de sa performance environnementale.

### 1. ENGAGEMENTS DE TGCC EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

À travers cette politique, TGCC affirme son engagement à réduire son empreinte environnementale en mettant en place des actions concrètes sur l'ensemble de son périmètre d'activités. Nos engagements s'articulent autour des axes suivants :

#### A. IDENTIFICATION, ANALYSE ET MAÎTRISE DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX :

- > Identifier, analyser et maîtriser les risques environnementaux en amont de chaque projet afin de définir des mesures préventives et des plans d'action adaptés ;
- > Évaluer les impacts liés à la pollution, aux nuisances, aux émissions de CO<sub>2</sub>, à la gestion des déchets, à l'utilisation des ressources, aux risques climatiques et à la biodiversité, dans une logique de réduction proactive des effets environnementaux.

#### B. ÉVALUATION ET RÉDUCTION DE NOTRE EMPREINTE CARBONE :

- > Suivi et optimisation des consommations énergétique et de carburants ;
- > Favoriser le recours aux énergies renouvelables lorsque cela est possible ;
- > Réaliser un bilan carbone en se concentrant dans un premier temps sur les émissions directes et indirectes des scopes 1 et 2, puis en élargissant progressivement l'analyse au scope 3, afin d'identifier les principaux leviers de réduction de notre impact carbone ;
- > Initier une réflexion sur les stratégies et actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

#### C. GESTION DURABLE DES RESSOURCES ET RÉDUCTION DES DÉCHETS :

- > Suivi et optimisation de la consommation d'eau et préserver les ressources hydriques grâce à des solutions de gestion durable ;
- > Assurer le suivi et l'amélioration continue de la gestion des déchets, notamment les déchets dangereux, à travers la mise en place de pratiques de tri et de traitement adaptées, visant à limiter l'impact environnemental des déchets générés.

#### D. ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES ET DIALOGUE ENVIRONNEMENTAL :

- > Intégrer progressivement des critères environnementaux dans les processus d'achats afin d'inciter les fournisseurs et sous-traitants à adopter des pratiques respectueuses de l'environnement ;
- > Développer un dialogue constructif avec les parties prenantes (clients, partenaires, riverains...) pour co-construire des solutions plus durables.

#### E. SENSIBILISATION ET FORMATION DES COLLABORATEURS :

- > Mettre en place et déployer des programmes de sensibilisation et de formation dédiés aux enjeux environnementaux, visant à responsabiliser les équipes sur les bonnes pratiques à adopter sur les chantiers et dans les lieux de travail ;
- > Intégrer l'environnement au cœur de la culture d'entreprise, en engageant tous les collaborateurs dans une démarche proactive et exemplaire.

### 2. MISE EN ŒUVRE ET RESPONSABILITÉ

La Direction Générale s'assure de la mise en œuvre effective des engagements pris, en les intégrant dans la stratégie de l'entreprise et en allouant les ressources nécessaires à leur réalisation.

Tous les collaborateurs de TGCC ont un rôle à jouer dans l'application de cette politique environnementale.

Cette politique sera réévaluée tous les **trois ans**, ou plus fréquemment si nécessaire, afin de garantir son adéquation avec les évolutions réglementaires et les meilleures pratiques du secteur.